

**Dotation de Développement Urbain 2011  
Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe est de nouveau éligible en 2011 à la Dotation de Développement Urbain (DDU). Une aide totale de 395 380 euros avait été accordée en 2010 (contre 459 000 euros en 2009).

La circulaire du 12 juillet 2011 rappelle que la DDU a vocation à aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants. Elle est destinée à contribuer au financement d'équipements publics non seulement dans les quartiers « politique de la ville » mais également à l'immédiate périphérie de ceux-ci, dès lors qu'ils peuvent profiter à l'ensemble de la population et contribuer à la rassembler. Elle peut également être utilisée pour inciter les habitants à fréquenter ces équipements.

En 2011, un soutien privilégié sera apporté aux équipements et actions dans les domaines de l'emploi, de la sécurité, de l'éducation et de la santé contribuant à réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs.

Les projets d'investissement subventionnés dans le cadre de la DDU doivent connaître un commencement de travaux dans les deux ans à compter de la signature de la convention attributive de subvention.

Il est proposé de soumettre le programme ci-dessous :

- Équipement public dans le parc de Neuville comprenant un poste de police municipale, un équipement petite enfance, une structure pour l'accueil périscolaire, une antenne locale du service de propreté urbaine, une antenne locale du service espaces verts, un équipement pour la future régie de quartier et un logement de gardien,
- Équipement support du groupe scolaire Sonia Delaunay dans le quartier du Val Druel comprenant un hall d'accueil, des locaux supports (sanitaires, local poubelles, etc), des salles de restauration, un office et ses locaux supports, des espaces d'animations et d'activités, une cuisine partagée et un point d'accueil jeunes,
- Aire d'activités ludiques et sportives dans le quartier du Pollet comprenant un petit terrain en gazon synthétique pour le basket-ball et le football, la création d'une aire de jeux, les sols souples réglementaires, une aire de jeux de boules, des bancs, des tables et des corbeilles de propreté, des clôtures de protection en périphérie et un aménagement des espaces verts,

- Aire de jeux dans le quartier des Bruyères comprenant des structures de jeux, les sols souples réglementaires, des bancs et des corbeilles de propreté et des clôtures en périphérie.

Vu

- les articles L 2334-41, R 2334-36 et suivants du CGCT
- la circulaire du 12 juillet 2011 relative à la dotation de développement urbain pour 2011

Considérant l'avis de la commission n° 1 en date du 19 septembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme
- de solliciter le financement au titre de la DDU pour la mise en œuvre du programme selon le plan de financement figurant en annexe
- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec le représentant de l'Etat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre du programme

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire